

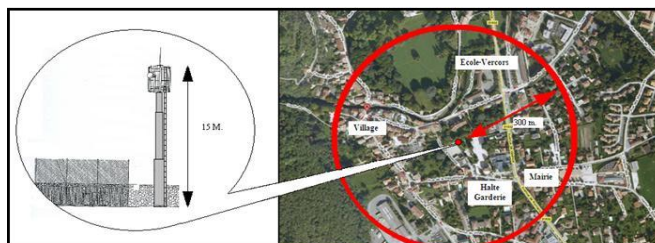
## Tribunal Administratif

17 12 2008

# La ville de Sassenage s'oppose à SFR

## JUSTICE : Téléphonie : l'antenne de la discorde

Le président du tribunal administratif, Pierre Dufour, en a convenu hier : la situation n'est pas banale. En matière d'antenne-relais de téléphonie mobile, on connaît nombre de cas opposant un opérateur et des riverains, inquiets des éventuels impacts sur leur santé. Mais qu'une ville, via son maire, choisisse de résister à une implantation, voilà qui est plus rare. Surtout quand, comme à Sassenage, celle-ci avait d'abord été acceptée par le premier magistrat, et votée en conseil municipal..



L'antenne Parc Sasso-Marconi  ZOOM  
(Photos Ajt. Next-up / Association Vivre à Sassenage).

### La fronde des résidents

Le 28 juin 2007, une délibération entérinait en effet la prochaine installation d'une antenne-relais SFR sur le site de la commune, parc Sasso-Marconi. C'était sans compter sur la réactivité des habitants : le 10 septembre dernier, alors que le chantier débutait, des opposants s'allongeaient devant les engins en signe de protestation. Après concertation avec ces résidents, particulièrement remontés, c'est la volte-face : le maire, Christian Coigné, revient sur sa décision et, afin d'éviter « des troubles de l'ordre public », il prend un arrêté suspendant les travaux.

Si la réunion qui a suivi, entre les résidents, la municipalité et des représentants de SFR, a apaisé les esprits, le calme n'a pas duré. Car la promesse d'envisager un nouveau site d'implantation de l'antenne n'a pas été suivie d'effet : depuis cette réunion, SFR ne répond plus. Ou plutôt si, mais de façon inattendue : en assignant la Ville en référé. Hier, devant le tribunal administratif de Grenoble, l'opérateur défendait ainsi son droit à l'implantation de l'antenne sur le site initialement prévu...



Empêchement des travaux par les habitants le 10 09 2008



### Dialogue de sourds

« Visiblement, SFR est fermé à toute discussion » constatait Christian Coigné à la sortie de l'audience.

Et de fait, les discussions entre avocats (Me Pacal Martin pour SFR, Me Sandrine Fiat pour la Ville de Sassenage) ont surtout tourné sur l'« urgence », ou non, d'implanter cette antenne. Urgence toute relative pour les uns, et déterminante pour les autres. Venu comprendre pourquoi la société de téléphonie avait finalement décidé de rejeter la concertation, des dizaines de Sassenageois sont restés sur leur faim. Me Martin le reconnaissait lui-même : les promesses faites par SFR d'étudier d'autres sites d'implantation, il les ignorait. Mais il insiste : « Si SFR a cherché à s'implanter à cet endroit, ce n'est pas pour le plaisir : la société doit couvrir l'ensemble du territoire ». Un argumentaire qui n'a pas convaincu les opposants. Pour que le dialogue reprenne, la mairie le répète : il faut que SFR lui transmette les données techniques qui permettront de sélectionner un autre site éventuel. Un constat que le président du tribunal a lui-même formulé, avant de mettre le jugement en délibéré. L'ordonnance sera rendue avant mardi prochain.

Isabelle CALENDRE

Aller à l'essentiel c'est faire adopter le standard BioInitiative

[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

